

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST-JEAN-ST-NICOLAS
(HAUTES-ALPES)
DU 19 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le mercredi 19 mars à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Josiane ARNOUX, Maire.

Présents :

MM. PÂPET Rodolphe - AUBERT Daniel – GIVAUDAN Yann - SIGNOURET Philippe - RIBAIL Daniel – BLANC-GRAS Gilles
MMES MARLETTA Anne-Marie - MARTIN Annie.

Excusés: MME. SWETLOFF Myriam - MM. ANDRE Philippe - VIENNET Jean-Pierre

Absents : MM. SOURGET Dominique – MME COSSAIS Gwenaëlle.

M. Philippe SIGNOURET a été nommé secrétaire.

Le compte rendu de la séance du 5 mars est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATION N° 25/2014 : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Mme le Maire explique que, conformément au décret du 24 janvier 2013, la commune doit proposer une organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Suite au dernier conseil d'école, elle propose l'organisation suivante :

Niveaux	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Maternelle	8h30-11h30 11h30-12h00 APC 13h30-15h45 15h45-16h30 TAP	8h30-11h30 11h30-12h00 APC 13h30-16h30	8h30-11h30	8h30-11h30 11h30-12h00 APC 13h30-15h45 15h45-16h30 TAP	8h30-11h30 11h30-12h00 APC 13h30-15h00 15h00-16h30 TAP
Elementaire	8h30-11h30 11h30-12h00 APC 13h30-15h45 15h45-16h30 TAP	8h30-11h30 11h30-12h00 APC 13h30-15h45 15h45-16h30 TAP	8h30-11h30	8h30-11h30 11h30-12h00 APC 13h30-16h30	8h30-11h30 11h30-12h00 APC 13h30-15h00 15h00-16h30 TAP

Le conseil municipal délibère et décide à 8 voix pour et une abstention d'approuver l'exposé du Maire et l'organisation des rythmes scolaires comme exposée ci-dessus.

II- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL :

Section fonctionnement :

- Recettes réalisées : 1 527 667,02 €
- Dépenses réalisées : 1 110 517,49 €
- Résultat de l'exercice : 417 149,53 €

Section investissement:

- Recettes réalisées : 477 118,75 €
- Dépenses réalisées : 925 679,76 €

Mme le Maire quitte la séance. Le compte administratif communal est approuvé à l'unanimité

III- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement :

- Recettes réalisées : 284 715,72 €
- Dépenses réalisées : 275 924,74 €
- Résultat de l'exercice : 8 790,98 €

Section investissement:

- Recettes réalisées : 159 118,38 €
- Dépenses réalisées : 219 459,97 €

Mme le Maire quitte la séance. Le compte administratif Eau Assainissement est approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Fait à St-Jean-St-Nicolas, le

Le Maire
Josiane ARNOUX